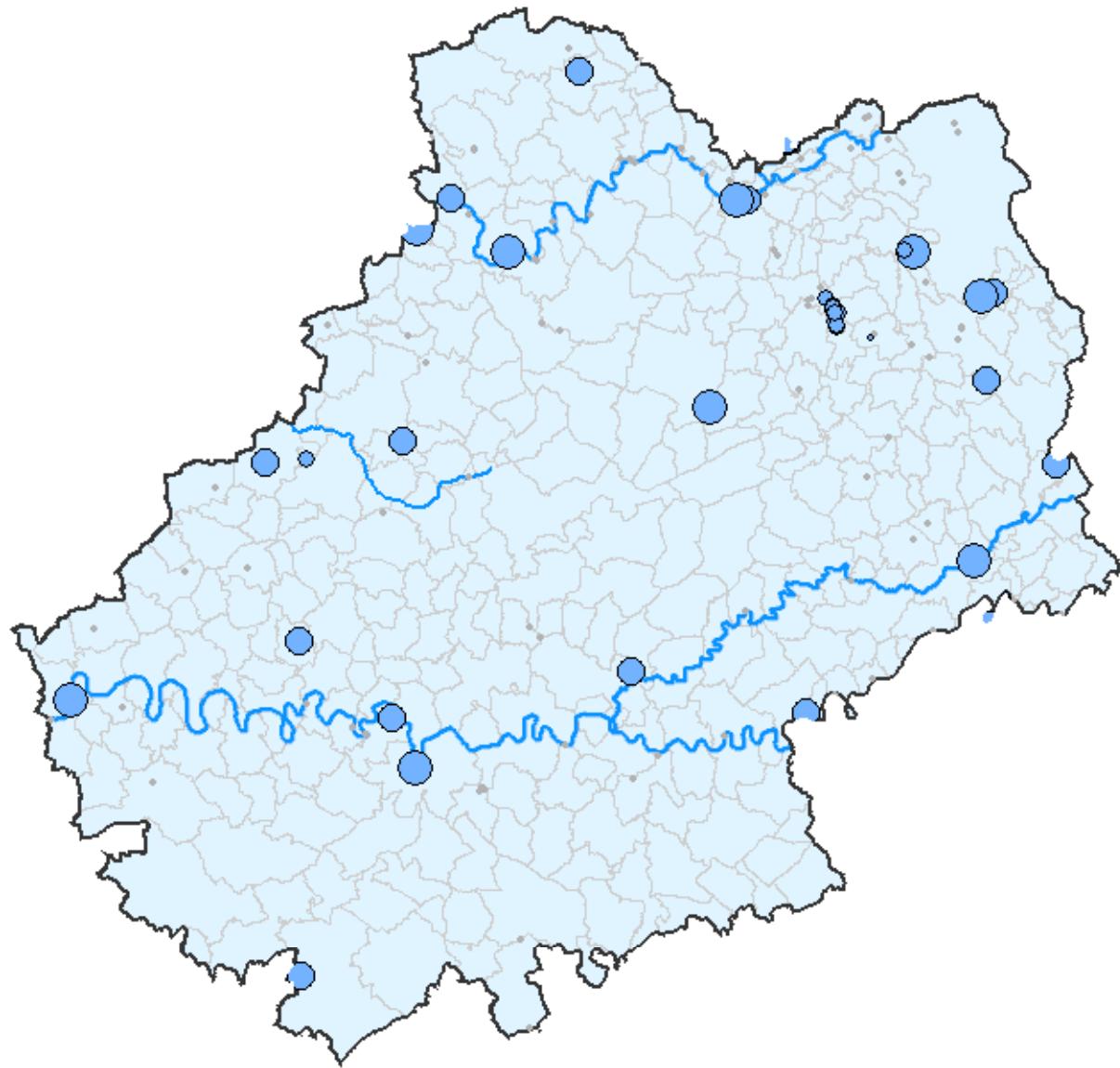


Substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées (PFAS) : Valeur maximale des résultats dans les eaux brutes destinées à la production d'eau destinée à la consommation humaine

Département du LOT

Situation au 14/01/2026



Limites communales

Captages AEP sans données disponibles à ce jour

Suivi PFAS dans les eaux brutes exploitées pour l'AEP

● Analyse conforme à la limite de qualité des eaux brutes

● Analyse dépassant la limite de qualité des eaux de consommation nécessitant une action correctrice avant mise en distribution

● Analyse non conforme à la limite de qualité des eaux brutes

Production journalière des captages suivis

○ $\leq 10 \text{ m}^3/\text{j}$

○ $10 > \text{m}^3/\text{j} \leq 100$

○ $100 > \text{m}^3/\text{j} \leq 1000$

○ $> 1000 \text{ m}^3/\text{j}$

Limite de qualité dans les eaux brutes
Somme des PFAS : 2 $\mu\text{g/L}$

Limite de qualité dans les eaux de consommation
Somme des PFAS : 0.1 $\mu\text{g/L}$



● ARS Occitanie - DD46

Cabazat, 286 Route de Lacapelle
46000 Cahors
ars-oc-dd46-pgas@ars.sante.fr